EQUIPEMENT §) Equipement	t électrique V	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION
Feux de route	Avertisseur optique	Genre Remorque pour engins de sport
Feux de croisement $AV = A/R (E)$	Feux de position	Marque & type HEINEMANN BA 85 B
		Homologation no CH 9380 06
Essuie-glace R - Sl (E)	$\begin{bmatrix} AV = I & (E) \\ Catadioptres \end{bmatrix} C = I & (E)$	Forme de la carr. remorque à bateaux
Feux stop R - Sl (E)	[AR= III (E)	Places ass. : Total (avant)
Eclair. plaque contr.2/combinés	Plaque forme haute/oblongue	Poids à vide 220 Carburant
Rétroviseur	Indic. vitesse	Charge utile sel.bateau Cylindrée cm3
Indic. direction clign.		Poids total Sel.bull. Poids de
AVlater	ar2a (E)	pesage l'ensemble
Avert, clign,	Lampes de travail	
Cale d'arrêt : 230 x 95 x 100		<u> </u>
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé = 8 AH 00016		

§) Longueur: 5340 mm avec traverse des feux complètement rentrée; celle-ci peut être sortie de 940 mm.

Lieu et date de l'expertise Zurich, 6.3.73

La commission d'expertise